

ASSEMBLEE GENERALE D'HIVER

Par voie dématérialisée

PROCÈS-VERBAL

Réunion du : Samedi 17 décembre 2022

À: 10h00

Présidence : M. Eric BORGHINI

Liste des votants :

Au titre des représentants des Clubs de Ligue :

- District des Alpes : GAP FOOT 05, US MEENNE,
- **District de la Côte d'Azur**: ANTIBES FONTONNE AS, CAGNES LE CROS, CANNES AS, CANNET ROCHEVILLE ENT, CAP D'AIL US, CAVIGAL NICE SPORT, GRASSE FC PAYS, MANDELIEU LA NAPOULE, MONACO AS, MONACO AS FEMININ, MOUANS SARTOUX SC, MOUGINS CA FC, NICE COTE D'AZUR OGC, PEGOMAS US, ST PAUL LA COLLE OC, VENCOISE AS, VILLEFRANCHE ST JEAN, VILLENEUVE FC,
- **District de Provence**: AC ARLES, AIR BEL SC, AUBAGNE F.C., BUREL F.C., CARNOUX FC, FOS ES, GEMENOS AS, LUYNES SPORTS, MALPASSE FC LOISIRS, MARIGNANE GIGNAC CB, MARSEILLE AS PTT, MARSEILLE OLYMPIQUE., MARSEILLE MONTREDON BONNEVEINE, MARTIGUES F.C., ROUSSET STE VICTOIRE, ROVENAIN O., SALON BEL AIR FOOT, SMUC, VENELLOISE US,
- **District de Grand Vaucluse** : BARBENTANE O, COURTHEZON JONQUIERES, MAILLANAIS STADE, MONTELAIS O, MONTEUX FC FEMININ, MOYENNE DURANCE, ST DIDIER ESPERANCE PERNOISE, VAL DURANCE FA, VEDENE LE PONTET AC,
- **District du Var**: CARQUEIRANNE LA CRAU US, CUERS PIERREFEU, DRAGUIGNAN SC, FREJUS ST RAPHAEL EFC, GARDIA CLUB, ISSOLE FUTSAL CLUB, RAMATUELLOIS FC, SEYNOIS EFC ES, ST MAX FUTSAL, TOULON RFC, TROPEZIENNE FCUS, VALETTOISE UA.

> Au titre des délégués représentant les clubs de District

- District des Alpes: MM. Patrick BEL ABBES, Thierry BALLAND.
- **District de la Côte d'Azur :** MM. Alain BROCHE, Edouard DELAMOTTE, Bernard JAMMES, Pierre LAFON, Mme Patricia LERDA ARNOUX, MM. Georges ROMANO.
- **District Grand Vaucluse :** MM. Alain BERTHELOT, Christophe BENOIT, Mme Roselyne MACARIO, M. Michel SERRE.
- District de Provence : MM. Francis AICARDI, Franck KODJABAKIAN.
- **District du Var**: MM. Albert DI RE, André VITIELLO, Antoine MANCINO, Mme Béatrice MONNIER, William PONT.

Assistent:

- M. Ludovic PERNEY, Vice-Président de la Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur en charge de la Jeunesse, des Sports et de la vie étudiante
- M. Hervé LIBERMAN, Président du CROS
- Mme Véronique LAINE, Présidente Déléguée, Noël MANNINO, Secrétaire Général, Mathieu SAVY, Trésorier Général
- Mme Laurence ANTIMI, Stéphanie CHAZAL, MM. Vincent CASERTA, Claude COLOMBO, Philippe DI MARCO, Jean Louis DISTANTI, Yassine KHELIF, N'DAW Mourath, Patrick SCALA, membres du Comité de Direction
- Mmes Florence DERBESY, Camille TORRENTE, MM. Raphaël BOUTIN? Arnaud DOUDET, Laurent MOURET

La séance est ouverte à 10 heures

I. APPEL DES DELEGUES

Noël MANNINO, Secrétaire Général de la LMF:

Mesdames et messieurs.

Au nom de la Ligue Méditerranée de Football, nous vous souhaitons la bienvenue à cette Assemblée générale d'Hiver organisée par voie dématérialisée.

Avant de commencer, je vous invite à couper votre micro. Vous pouvez également couper votre caméra pour améliorer la qualité de la connexion.

Vous avez reçu par courriel l'ordre du jour ainsi que les documents afférents, également publiés sur le site internet de la Ligue, mais également le tutoriel comprenant les consignes pour pouvoir voter en ligne.

Au cours de nos travaux, vous aurez bien évidement la possibilité de vous exprimer. Pour ce faire, je vous demanderais de bien vouloir demander la parole dans le fil de discussion.

Il est important d'attendre qu'on vous donne la parole pour ensuite activer votre micro et votre caméra.

Merci de respecter ces consignes pour la clarté de nos travaux.

J'en ai terminé avec ce rappel des modalités pratiques.

Nous passons à l'appel des délégués.

Il ressort de l'émargement que le nombre de délégués présents s'élève à 79, le nombre de voix qu'ils détiennent s'élève à 1 441 pour 2 173 voix théoriques, ce qui correspond à 66,31 % des voix portées par l'ensemble des délégués composant l'Assemblée générale de ce matin.

Le quorum est donc atteint et je déclare cette Assemblée générale d'Hiver ouverte.

Avant de donner la parole à notre Président Eric BORGHINI, je vous prie d'observer un moment de recueillement en la mémoire de toutes celles et tous ceux qui ont œuvré pour notre football et qui nous ont malheureusement quittés depuis notre dernière Assemblée.

Je cède la parole à Eric BORGHINI, Président de la Ligue Méditerranée de Football.

II. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE PAR M. Eric BORGHINI

M. Éric BORGHINI, Président de la Ligue Méditerranée de Football

Monsieur le Vice-Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Cher Ludovic,

Monsieur le Président du Comité Régional Olympique et Sportif Provence-Alpes-Côte d'Azur, Cher Hervé,

Mesdames et Messieurs les Membres du Comité de Direction,

Mesdames et Messieurs les présidents et représentants des clubs de Ligue,

Mesdames et Messieurs les délégués des clubs de District,

Mesdames et Messieurs,

Chers Amis,

C'est avec beaucoup de plaisir que je vais officiellement ouvrir cette Assemblée Générale, en visioconférence, puisque nous avons pris l'habitude de procéder ainsi lors de l'AG d'hiver.

Nous connaissons un contexte de crise énergétique marqué par l'inflation, mais également par l'accélération du changement climatique.

Ce format dématérialisé, plébiscité lors d'un vote indicatif par 90% des voix de cette assemblée l'année passée, semble donc particulièrement approprié tant il permet de réduire l'empreinte carbone de notre réunion, de réduire le coût de vos transports, mais aussi, de vous laisser un peu plus de temps pour vos activités du week-end, puisque certains d'entre vous sont encore concernés par nos compétitions régionales.

Je tiens à souligner la participation par visioconférence de mon ami Hervé LIBERMAN, Président du Comité Régional Olympique et Sportif Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur. Je le remercie, ainsi que ses collaborateurs présents ce matin au siège de la Ligue pour assurer l'accompagnement technique à l'organisation de cette assemblée.

Mon Cher Hervé, ta nouvelle participation à nos travaux démontre, s'il en était besoin, la collaboration durable et amicale que nous entretenons.

Il m'est également particulièrement agréable de souligner la présence de mon confrère M. Ludovic PERNEY, Vice-Président de la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Je sais l'intérêt tout particulier que vous portez, avec le Président Renaud MUSELIER, au développement du football régional.

Depuis de nombreuses années, nous avons su bâtir une collaboration étroite entre nos deux institutions, fondée sur des échanges réguliers et sur la confiance.

Le Conseil Régional a accordé à la Ligue Méditerranée plus de 200.000 € de subventions lors du précédent exercice. La Région est donc un partenaire majeur pour la Ligue, et nous attachons une attention particulière à l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre du conventionnement d'objectifs pluriannuel qui nous lie!

Je tiens à vous remercier Monsieur le Vice-Président pour votre présence, pour votre accompagnement et votre soutien, notamment sur notre projet de Campus.

Un mot sur notre Equipe de France qui nous a enchantés, parvenant une nouvelle fois en finale de la Coupe du Monde, et qui affrontera demain l'Argentine. Tous nos vœux accompagnent nos Bleus pour l'obtention d'une troisième étoile. Laquelle aurait un impact important pour nous tous, FFF, Ligues, Districts et Clubs.

Didier Deschamps est un passeur d'histoire et d'émotion. Le match contre le Maroc a été fabuleux, un très beau match joué avec cœur, avec passion et, en prime, deux buts magnifiques !

Quelles superbes images de fraternité à la fin entre les joueurs Français et Marocains et entre les deux sélectionneurs. Ce fut un vrai beau moment de football, de sport et de fraternité. C'est ça le véritable exploit qu'on voudrait voir tous les dimanches sur les terrains.

Demain, la France sera face à son destin pour une finale de rêve!

Alors Allez les Bleus!

L'Assemblée Générale d'Hiver a pour objet de clôturer la saison écoulée, et donc d'évoquer le précédent exercice 2021-2022 qui a été particulièrement riche pour le football régional avec de très nombreux événements. Je pense, notamment, aux Assemblées de la FFF et de la LFA à Nice, à notre premier week-end de Finales de Coupes Méditerranée à Sisteron, et aux nombreuses Sélections Nationales présentes sur notre territoire : France A à Marseille, Futsal à Toulon, U20 Masculins et Féminines au Tournoi de Provence et à la Sud Ladies Cup.

Les agendas ont été bien remplis, les effectifs de la Ligue ont été très sollicités et je les remercie mais nous avons décidé de « faire une pause », entre guillemets, cette saison, en recentrant nos efforts sur nos activités régaliennes.

Je pense, en particulier, à nos Compétitions Régionales avec le lancement de trois nouvelles Coupes Méditerranée concernant les U15, U16 et U17 Garçons venant ainsi compléter les catégories déjà existantes (Séniors, Séniors Féminines, U20 et U14 Garçons, U18 et U15 Féminines). Deux week-ends seront ainsi consacrés pour ces Finales, en fin de saison, dans des lieux restant encore à finaliser.

Je pense aussi aux U14 dont les réflexions d'optimisation du Championnat Régional se sont poursuivies avec de nouvelles concertations qui ont eu lieu avec les clubs et les districts.

Sur ce point précis, nous présenterons tout à l'heure un projet d'augmentation du nombre de participants au Championnat Régional de 24 à 30 clubs, et une simplification du dossier de candidature par une réduction du nombre de critères.

Vous aurez aussi à vous prononcer sur deux propositions de format de ce championnat :

- Soit 6 descentes à mi-saison vers le championnat U14 D1, avec possibilité de remonter en U15 R en fin de saison, puis 6 descentes en fin de saison ;
- Soit 12 descentes directement en fin de saison de U14 R en U15 D1.

Même si la première option peut poser des difficultés d'organisation à première vue pour les Districts, elle nous donne l'opportunité d'uniformiser le format des championnats U14 Ligue et Districts sur tout le territoire, en tenant compte du niveau sportif réel des équipes.

Mais la décision finale vous appartient et je sais que vous avez étudié les différentes propositions, et que vous ferez votre choix selon vos convictions, dans l'intérêt du développement de notre football.

Autre volet sur lequel nous allons mettre l'accent : la Formation avec le déploiement de nouvelles sessions à destination des Dirigeants, Educateurs et Arbitres. A cet effet, je vous convie à vous rendre régulièrement sur notre plateforme d'accompagnement des clubs, LMF FC, pour connaître l'ensemble des formations proposées et les aides qui sont allouées.

Sur le plan de la Formation, j'en profite pour remercier toute l'équipe de l'IR2F, dirigée par Arnaud Doudet, qui a mis en place la première Cérémonie de remise des Diplômes BEF, BMF, BMF Apprentissage, en octobre dernier au siège de la Ligue, qui a connu un franc succès.

Cette Soirée fait partie de toutes nos opérations spéciales qui se sont déroulées depuis le début de cette saison sur notre territoire. Citons-en guelques-unes :

En août:

- Etape du FFF Tour axée sur les nouvelles pratiques à La Londe les Maures, Rentrée du Pôle Espoirs au Creps Aix.

En septembre:

- Rentrée des Bénévoles à la Ligue, Réception de l'AS Ilienne, club de Saint-Pierre et Miquelon, à Aix et Luynes en Coupe de France, Tirage du 4ème tour de la Coupe au Crédit Agricole Alpes Provence Aix en présence d'Eric Di Méco, Journée Régionale du Label à Plan de Cuques avec le DTN Hubert Fournier, Opération « Cœur de Bénévoles » à la Ligue.

En octobre:

 Rentrée du Foot LFA à Juan les Pins, Tirage du 6ème tour de la Coupe de France dans les studios de France 3 Marseille avec Manuel Amoros, Journée Nationale de l'Arbitrage à Rousset, Opérations Carton Vert et Tous au Stade à La Turbie et Monaco, en partenariat avec l'AS Monaco, Journée des Partenaires à la Ligue.

En novembre:

 Journée des Bénévoles avec notre délégation méditerranéenne à Clairefontaine, Réunion des Capitaines des équipes de jeunes à la Ligue, Visite officielle du site de Nice dans le cadre des JO 2024, Rassemblement des responsables des Sections Sportives et Séminaire des Délégués LFP à la Ligue.

Sans oublier, au cours des derniers mois, nos étapes du LMF Tour à l'Isle sur Sorgues, Saint-Bonnet en Champsaur, Septèmes les Vallons, Revest-les-Eaux, en attendant Pégomas la semaine prochaine...

Sur le plan technique, de nombreuses opérations ont eu lieu avec les Inter-Districts filles et garçons à Pertuis, Trets et Puyricard, les Rassemblements de Jeunes à Saint-Maximin, Pourrières, Nans-les-Pins, Brignoles, et les étapes en Districts de notre Challenge Futnet. Je n'oublie pas aussi les stages et rassemblements d'arbitres à Velaux, Aix, Plan de Cuques et au Creps de Boulouris.

Vous le voyez, nous sommes pleinement mobilisés dans cette première partie de saison marquée également par le déroulement de tous nos Championnats régionaux et de nos tours régionaux des Coupes Nationales: Coupe de France, Coupe de France Féminine, Coupe Gambardella, Coupes Nationales Futsal et de Foot Entreprise. Nos clubs régionaux qualifiés sont, d'ores et déjà, dans les starting-blocks pour la rentrée de 2023. Tous nos encouragements les accompagnent, dès maintenant, pour porter haut les couleurs de la Méditerranée sur le plan national.

Voilà, en quelques mots, ce que je souhaitais vous dire en cette période de fin d'année.

Ne vous laissez pas distraire par des futilités, des querelles inutiles ou stériles. N'écoutez pas tout ce qui se dit sur la Fédération ou son président. C'est compliqué et certains d'entre nous n'ont pas le luxe de pouvoir à l'excès tout simplifier. Le monde est plus complexe que ça.

Les gens n'ont pas toujours besoin de conseils, parfois, ils ont juste besoin d'une main à tenir, d'une oreille pour les écouter, et d'un cœur pour les comprendre. Le plus lourd fardeau disait Victor Hugo est d'exister sans vivre.

Alors vivez, intensément, chaque instant.

Profitez bien des fêtes, de votre famille et de vos amis, pour célébrer Noël et le Nouvel An. On a toutes et tous besoin de ces temps de partage, de bien être, de bienveillance, de convivialité et de bonheur, tout simplement.

En attendant, bon bout d'An, comme l'on dit chez nous, et allez les Bleus!

Tous nos vœux accompagnent l'équipe de France de Didier Deschamps pour l'obtention d'une troisième étoile!

Et n'oubliez pas, stupide est l'anagramme de dispute alors qu'éternité est celle d'étreinte : je vous laisse choisir !

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une bonne Assemblée Générale.

III. INTERVENTION DES PERSONNALITES

M. Noël MANNINO, Secrétaire Général

Nous avons le plaisir d'accueillir Monsieur Ludovic PERNEY, Vice-Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en charge de la Jeunesse, des Sports et de la vie étudiante.

M. Ludovic PERNEY, Vice-Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Monsieur le Président de la LMF, Cher Eric BORGHINI, Monsieur le Président du CROS, Cher Hervé, Mesdames et Messieurs les Présidents, Chers Membres de l'Assemblée Générale,

C'est pour moi un honneur en tant que Vice-Président de la Région Provence Alpes Côte d'Azur en charge du sport pour représenter ce matin le Président Muselier qui m'a demandé de vous saluer et de vous dire aussi sa reconnaissance et sa considération pour le travail que vous faites.

Après une période difficile, je pense que nous pouvons collectivement nous satisfaire de la situation actuelle du football régional, et comme on dit sur le terrain, nous sommes aujourd'hui dans un temps fort pour le ballon rond français, et même si la circulation du virus repart, qu'il faut rester vigilant, on n'est quand même plus aujourd'hui dans le marasme que nous avons connu lors des premiers pics de l'épidémie du Covid 2019. D'ailleurs, ce qu'on peut transmettre en message positif, Monsieur le Président, c'est que le nombre de licenciés a progressé de 17 % lors de la saison 2021/2022 pour approcher les 120 000 licenciés. Cela témoigne bien entendu de la belle image et du dynamisme qui est retrouvé dans nos clubs et que vous faites vivre chaque jour.

La Coupe du Monde de football et aussi le parcours exceptionnel de l'équipe de France devraient avoir, espérons-le, un impact très positif sur le nombre de licenciés. Monsieur le Président Borghini, vous le savez, notre Région Sud est plus qu'un partenaire historique de la LMF, nous sommes aussi votre coéquipier fidèle et engagé, nous le souhaitons parce que nous portons finalement le même maillot, nous partageons les mêmes valeurs et les mêmes ambitions pour le football régional.

Vous le savez, pour la saison 2021/2022, ce sont 150 000 € de subventions de fonctionnement que la Région Sud a attribué à votre Ligue, et aujourd'hui, ce soutien financier s'inscrit dans une convention pluriannuelle pour vous aider plus facilement à atteindre vos objectifs 2022/2024. Ce véritable projet de jeu que nous avons défini ensemble sur le football régional s'articule autour de 5 axes :

- 1^{er} axe : Favoriser l'accès au plus grand nombre sous toutes ses formes et tout public parce que le football doit rester ce sport populaire par excellence. Il peut se pratiquer en compétitions dans les clubs mais il offre aussi ses moments de convivialités. C'est un magnifique vecteur de lien social et de toutes ces valeurs que le sport, lui seul, peut inculquer : la fraternité, la solidarité, le dépassement de soi. Cette multiplicité des pratiques, nous devons la préserver et même la développer parce qu'elle contribue fortement au dynamisme et au rayonnement du football
- 2ème axe, c'est de développer la professionnalisation de la structure et d'accompagner le bénévolat. Nos clubs ne pourraient fonctionner sans tous les bénévoles qui s'y engagent. En tant que responsables publics, notre rôle est d'accompagner et de donner des objectifs, de se donner une vision et d'utiliser finalement l'argent du contribuable de la manière la plus claire, la plus efficace, et la plus transparente possible. Et, lorsque je vois le travail que vous faîtes dans vos clubs, je sais ce que c'est de travailler, de gérer des Associations. Je peux vous dire que nous vous en sommes très reconnaissants. Nos clubs ne pourraient pas fonctionner sans vous les bénévoles qui s'y engagent. Il s'agit de joueurs ou d'anciens joueurs qui entrainent les équipes de jeunes, de parents qui accompagnent les enfants tous les WE..., et finalement ensemble, on veut apporter la reconnaissance et le soutien qu'ils méritent à ces encadrants qui font la beauté de ce sport en amateur
- 3ème axe, c'est bien entendu développer la pré-accession au sport de haut niveau. Nous sommes une région d'excellence et elle se doit d'accompagner nos sportifs vers l'excellence. D'autant plus que nous avons également dans notre région de grands clubs, l'O. MARSEILLE, l'OGC NICE, mais évidemment tous les autres clubs, AS CAGNES, FC MARTIGUES, et tant d'autres encore. Le football amateur doit être accompagné comme il se doit parce qu'il est aussi en quelque sorte le premier centre de formation et l'équipe espoir de ces clubs qui évoluent au plus haut niveau
- 4^{ème} axe, qui est dans le temps et que nous devons accélérer, et qui est bien entendu, de prévenir et de lutter contre les incivilités, les violences, quelles qu'elles soient, verbales, morales, physiques,

raciales, sexuelles. Tous ces comportements ne sont pas tolérables et ne sont pas compatibles avec les valeurs du football dans tous nos clubs et dont les bénévoles sont les ambassadeurs. Les valeurs, vous le savez, sont le respect, l'esprit d'équipe, le goût de l'effort. C'est cela que vous essayez d'inculquer chaque jour à vos licenciés. Beaucoup a déjà été fait en ce sens, et nous devons saluer votre engagement en la matière, et poursuivre le travail ensemble.

- enfin le dernier axe, et c'est hier que nous avons voté en assemblée plénière de la Région, avec la Président Muselier, le premier budget 100 % climat d'Europe. C'est-à-dire de s'engager dans une démarche éco-responsable et d'intégrer la notion de développement durable dans tous vos projets. Je le disais, le football est un sport populaire qui transmet des valeurs. Il y a donc cette responsabilité envers les jeunes, comme tout le reste de la société d'ailleurs, de contribuer à en faire des citoyens, et des femmes et des hommes, respectueux des autres, consciencieux que le vivre ensemble est un bonheur collectif qui demande un engagement individuel. Être citoyen, penser aux autres, c'est penser aussi à demain et aux générations futures. Chacun doit faire un effort à son niveau et je sais que la LMF y fait sa juste part.

Mesdames et Messieurs, vous le voyez, notre ambition pour le football dépasse de loin la seule pratique sportive. Le football est grand surtout quand il porte des valeurs universelles, le football est beau quand il transmet des émotions, une liesse à toute une communauté d'hommes et de femmes. Et, je suis convaincu que la victoire de l'équipe de France demain après-midi nous montrera encore plus l'impact que ce sport peut avoir sur l'ensemble de la société française.

Je voulais vous dire aussi que, oui, nous avons des difficultés à devoir gérer au quotidien dans notre Région, notamment pour vous donner un chiffre, nous passons cet hiver pour chauffer les lycées et qui sont de notre compétence régalienne, nous passons d'une facture énergétique de 18 millions d'euros à 106 millions d'euros, ce qui nous demande de faire des efforts. Mais, je sais qu'à travers les Ligues qui sont des partenaires importants auxquels on pense parce que vous avez cette expertise au plus près des clubs, et donc cela fonctionne très bien à l'échelon régional.

Voilà ce que je voulais vous dire en introduction de votre assemblée générale ce matin. Et vous dire, allez les bleus, vive le football et bonne assemblée générale à toutes et à tous.

M. Noël MANNINO, Secrétaire Général

Nous remercions M. Ludovic PERNEY, ainsi que M. Renaud MUSELIER, pour cette intervention.

Nous accueillons maintenant M. Hervé LIBERMAN, Président du Comité Régional Olympique et Sportif Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

M. Hervé LIBERMAN, Président du Comité Régional Olympique et Sportif Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

Mesdames, Messieurs, Le Président de la LMF,

Vous savez que c'est toujours avec un grand plaisir que je me rends disponible pour assister à vos assemblées générales. Je voulais partager avec vous 2 ou 3 actes majeurs de cette année. D'abord, vous féliciter pour la tenue, l'évolution et la gestion de votre Ligue car vous êtes un exemple pour nous, vous êtes la plus grosse Ligue, plus de 130 000 licenciés, malgré la période Covid. Vous arrivez à tenir le cap et à continuer à fournir de belles activités. Je connais l'envie et l'ambition de vos projets, et j'espère pouvoir les accompagner du mieux possible.

Nous avons, avant-hier, fait voter le projet sportif territorial à l'unanimité pour la conférence régionale du sport. Nous avons donc passé au Creps, après le diagnostic que nous avions voté précédemment, l'étape 2, celle du projet sportif territorial dans lequel vous avez une part active. Pour passer à la dernière étape de la construction régionale qui vous sera utile, j'espère vous avoir à mes côtés pour mettre en place la conférence des financeurs. Ce sera le 15 mars prochain où nous espérons que Mme

la Ministre, Amélie OUDEA-CASTERA, viendra féliciter et installer le Président de la conférence des financeurs qui vient compléter la présidence de la conférence régionale.

Tout ceci pour vous dire que nous avons mis une action, une activité très forte au nom du sport, celui du monde olympique mais également de toutes les autres activités et qu'on y porte une grande attention.

On a voulu, par cet engagement et ces étapes suivies, être le plus efficace à vos côtés. J'espère que nous trouverons ensemble les forces suffisantes malgré les difficultés.

J'en termine par cette belle image que j'avais lors de la 1ère coupe du monde, lors de cette finale contre le Brésil où l'on a dit à un moment, et bien haut, permettez-moi de finir en vous disant : et une, et deux et trois étoiles à zéro, ce serait bien. J'attends cette 3ème étoile parce que jamais 2 sans 3 mais toujours très chevillée au corps.

Je termine simplement pour vous souhaiter un bon bout d'an et à l'an qué ven. Et, surtout, qu'il y ait une bonne santé et prenez soin de vous.

Merci de votre écoute et une très bonne assemblée.

IV. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 25.06.2022

M. Noël MANNINO, Secrétaire Général

Avant de passer au point IV de l'ordre du jour, nous allons procéder au vote test pour vérifier que vos boîtiers fonctionnent.

Vous avez tous reçu le tutoriel expliquant les modalités de connexion au logiciel de vote à distance. Il est important de rappeler que les votes sont parfaitement anonymes.

Je vais donner la parole à Monsieur Jean-David BONNET, Directeur Général du CROS Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui a apporté à la Ligue le support technique permettant d'organiser l'Assemblée Générale en visioconférence et le vote à distance, comme lors de notre précédente AG d'Hiver.

M. Jean-David BONNET, Directeur Général du CROS

M. BONNET rappelle les modalités d'utilisation du logiciel et procède au vote test.

La question qui vous est proposée est la suivante : « L'Equipe de France va-t-elle remporter la Coupe du Monde 2022 ? »

Donc, vous appuyez sur « OUI » si vous pensez que les bleus vont glaner une 3^{ème} étoile, sur « NON » si vous ne le pensez pas.

Une fois que vous avez validé, le vote est enregistré. Toutefois, si vous pensez que vous vous êtes trompé, vous avez la possibilité de corriger votre vote, et donc de l'annuler, avec la petite touche X et vous revotez. Evidemment, tout cela doit se faire tant que le vote est ouvert.

1 - Pour	1192 Voix	97,07%
2 - Contre	36 Voix	2,93%
3 - Abstention	73 Voix	

On peut donc considérer que les boîtiers fonctionnent. Merci à vous.

M. Noël MANNINO, Secrétaire Général

Nous allons, si vous le voulez bien, passer à l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Elective de la Ligue du 25 juin 2022, qui a été publié sur le site internet de la Ligue le 11 juillet 2022.

Si vous approuvez le PV, tapez sur « POUR », sinon tapez sur « CONTRE ». Vous pouvez également vous abstenir, étant entendu que le vote « abstention » n'est pas pris en compte pour le résultat puisqu'il s'agit de votes à la majorité des suffrages exprimés.

Le vote est ouvert.

Le vote est fermé.

Merci

1 - Pour	1311 Voix	97,40%
2 - Contre	35 Voix	2,60%
3 - Abstention	0 Voix	

→ Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Elective de la Ligue du 25 juin 2022 est approuvé à 97,40 % des voix.

Je vous remercie.

V. RAPPORT MORAL ET SPORTIF DE LA SAISON 2021/2022

M. Noël MANNINO, Secrétaire Général

Il me revient de vous présenter le Rapport Moral et Sportif de la saison écoulée.

Vous avez reçu dans la convocation ce Rapport qui comporte 87 pages et dont, bien évidemment, je ne vais pas vous en faire lecture ce matin.

Toutefois, pour reprendre les mots du Président BORGHINI dans l'éditorial de ce rapport, « il m'est particulièrement agréable de revenir sur cette saison 2021-2022 car elle a marqué le renouveau de notre Football Amateur. Enfin une saison pleine! Enfin la possibilité de voir rouler le ballon sur tous les terrains dans notre territoire! »

Ce renouveau s'est traduit par un retour massif de nos licenciés (+15,2%), à un niveau supérieur à la situation en mars 2020 lors du premier confinement avec 117 589 licenciés, dont 11 122 féminines : un record.

Mais plutôt qu'un long discours, je vous propose un retour en images sur quelques moments marquants de la saison 2021-2022.

Tout d'abord, les finales de Coupes Méditerranées, U14, U15F, U18F, U20, Seniors F et Seniors Masculines, qui se sont déroulées à Sisteron en juin dernier ! Un évènement convivial et festif dont je vous propose de visionner un extrait tout de suite [une vidéo est diffusée].

Notre IR2F propose dans son catalogue plus de 50 formations à destination des éducateurs, arbitres ou dirigeants, permettant le développement du football. La saison passée, 187 sessions de formation ont été dispensées, représentant 1163 journées. Parmi elles, l'on retrouve un module handicap composé d'une session liée au sport adapté et d'une session handisport. Une pratique permettant l'accès au sport à tous. Découvrons cela ensemble en image [une vidéo est diffusée].

Enfin, je vous propose de revenir sur une opération mise en place par la Ligue, avec le soutien notamment de notre partenaire la Mutuelle des Sportifs, se déroulant tout au long de la saison, dans les clubs : Les mercredis du LMF TOUR.

Voici un extrait d'un LMF TOUR déroulé en mars dernier, au sein de l'U.S. TOURAINE, Lauréat du District Grand Vaucluse du Programme Educatif Fédéral [une vidéo est diffusée].

Voilà pour ce compte rendu moral et sportif, je suis à votre disposition s'il y a des questions.

S'il n'y a pas de question, nous pouvons passer au vote.

Si vous approuvez le rapport moral et sportif 2021-2022, tapez sur « POUR », si non tapez sur « CONTRE ».

Le vote est ouvert.

Le vote est fermé.

1 - Pour	1300 Voix	98,41%
2 - Contre	21 Voix	1,59%
3 – Abstention	0 Voix	

[→] Le rapport moral et sportif de la saison 2021/2022 est approuvé à 98,41 % des voix

VI. FINANCES

M. Noël MANNINO, Secrétaire Général

La parole est à Mathieu SAVY, Trésorier Général pour vous présenter le rapport financier de la saison 2021/2022

1. Rapport financier 2021/2022 du Trésorier Général

M. Mathieu SAVY, Trésorier Général

Après deux exercices marqués par l'épidémie de COVID, l'exercice 2021/2022 représente un retour à une situation normale de reprise des compétitions et activités. Par conséquent, cet exercice est difficilement comparable avec le précédent avec des évolutions importantes sur l'ensemble des postes. Le budget global de la LMF a augmenté de 20% par rapport à la saison précédente.

LES FAITS MARQUANTS

- Les faits marquants de la saison 2021/2022 sont les suivants :
- Le retour du nombre de licenciés d'avant COVID et la tenue des compétitons sans restriction, nous permet de retrouver un niveau de produits « normal ».
- Idem pour les recettes liées aux partenariats qui ont augmenté (la saison précédente les partenaires nous ont moins versé car la période était compliquée).
- Nous avons subi une hausse du tarif de l'assurance RC sur les licences.
- A noter que les engagements en compétitions régionales 2021/2022, n'ont pas été prélevés.
- L'aide au BMF et BEF apprentissage a été maintenue.
- L'organisation de l'AG FFF à Nice, en juin dernier a fortement impacté notre budget.

LES PRODUITS

Le total des produits d'exploitation générés au cours de l'exercice s'élève à 5 426 K€ soit une augmentation des recettes de 809 K€.

Ventes => Cette augmentation des produits s'explique par un retour au niveau de licenciés post COVID (+246K€), la tenue de l'ensemble de nos championnats sur toutes la saison (+261K€), nos partenaires qui nous ont soutenus à hauteur de 237K€ (soit +106K€)

Subventions => Légère baisse sur les aides à l'emploi

Reprises et transfert de charges => la refacturation de l'AG FFF aux Ligues (+125K€).

Autres produits => Journée des ligues (70K€)

LES PRODUITS	2021/2022	2020/2021	Variations
Ventes	3 525 588 €	2 900 805 €	+ 21,54 %
Subventions	1 216 046 €	1 246 760 €	- 2,46 %
Reprises/transferts de charges	343 959 €	242 468 €	+ 41,86 %
Autres produits	201 042 €	93 191 €	+ 115,73 %
Produits financiers	42 085 €	28 878 €	+ 45,74 %
Produits exceptionnels	97 136 €	105 041 €	- 7,53 %
TOTAL	5 425 856 €	4 617 143 €	+ 17,52 %

LES CHARGES

Le total des charges d'exploitation s'élève à 5 581 K€ soit une augmentation de charges de 1 139 K€.

Achats et ch. Ext => l'augmentation du nombre de licencié fait mécaniquement augmenter les reversements FFF et assurances (+165K€).

La reprise des différentes organisations (commissions, activités sportives, formations etc...) a fait augmenter les postes frais de déplacements, IK, missions et réceptions (+331K€).

L'organisation de l'AG FFF (+250K€) a également impacté fortement ce poste.

Salaires => L'arrêt du dispositif chômage partiel, les augmentations prévues (ancienneté et primes) et le recrutement d'un CTD régionalisé ont fait augmenter la masse salariale (+278K€). La masse salariale représente 35% de notre budget.

LES CHARGES	2021/2022	2020/2021	Variations
Achats et charges extérieures	2 284 442 €	1 600 626 €	+ 42,72 %
Impôts et taxes	160 392 €	140 936 €	+ 13,80 %
Frais de personnel	1 973 041 €	1 724 609 €	+ 14,41 %
Amortissements et provisions	300 629 €	293 978 €	+ 2,26 %
Autres charges	835 402 €	722 729 €	+ 15,59 %
Charges exceptionnelles	25 128 €	45 467 €	- 44,73 %
Impôts sur les bénéfices	2 040 €	13 843 €	- 85,26 %
TOTAL	5 581 074 €	4 542 188 €	+ 22,87 %

LE RESULTAT NET 2021-2022

Le résultat net de l'exercice s'établit à -155K€ contre 75K€ K€ en 2020-2021.

Il se décompose en un résultat d'exploitation de -267 K€ (-23 K€ en 2020-2021), un résultat financier de 42 K€ (29 K€ en 2020-2021) et un résultat exceptionnel de 72 K€ (59,5 K€ en 2020-2021).

	2021/2022	2020/2021
Résultat d'exploitation	- 267 271 €	- 22 994 €
Résultat financier	+ 42 085 €	+ 28 878 €
Résultat exceptionnel	+ 72 009 €	+ 59 574 €
Impôts sur les bénéfices	- 2 040 €	- 13 843 €
RÉSULTAT NET	- 155 217 €	+ 74 955 €

LE BILAN

L'analyse du bilan fait apparaître une situation particulièrement saine.

Il convient d'attirer l'attention sur la réserve spécifique (ligne « réserves ») d'un montant de 103 K€. Cette réserve est dédiée à l'aide à l'insertion professionnelle par le Football et permet d'accompagner la mise en place du BMF en apprentissage en faveur des clubs amateurs.

Depuis l'exercice 2018-2019, une aide spécifique est versée aux clubs embauchant un apprenti dans le cadre de cette opération, ce qui permet de réduire significativement le restant à charge du salaire de l'apprenti pour le club.

Ce sont ainsi 26,7 K€ qui ont été versés aux clubs employant un apprenti BMF lors de l'exercice 2021-2022. Cette somme sera déduite de la ligne « réserves » du bilan au 30 juin 2022.

POSTES DU BILAN	AU 30 JUIN 2022	AU 30 JUIN 2021	Variations
Actif immobilisé	2 964 793 €	3 143 354 €	- 5,68 %
Actif circulant	6 009 349 €	5 992 437 €	+ 0,28 %
TOTAL ACTIF	8 993 223 €	9 135 790 €	- 1,56 %

POSTES DU BILAN	AU 30 JUIN 2022	AU 30 JUIN 2021	Variations
Les fonds propres	7 604 176 €	7 814 991 €	- 2,70 %
Dont réserves	103 192 €	149 492 €	- 30,97 %
Le résultat de l'exercice	- 155 217 €	<i>74 955</i> €	- 307,08 %
Les dettes fournisseurs	320 148 €	287 965 €	+ 11,18 %
Les dettes fiscales et sociales	389 265 €	406 544 €	- 4,25 %
Les autres dettes	531 189 €	379 374 €	+ 40,02 %

Je passe la parole à notre commissaire aux comptes du cabinet Axiome et associés, M. Olivier Roger.

2. Intervention de M. Olivier ROGER – Commissaire aux Comptes

M. Olivier ROGER, Commissaire aux Comptes

Mesdames, Messieurs, bonjour,

Je représente le Cabinet Axiome Provence, nous sommes le Commissaire aux Comptes de la LMF. Je tiens au préalable à remercier les personnes avec qui nous avons travaillées cette année pour réaliser le contrôle des comptes de la Ligue. D'abord, M. Mathieu SAVY, votre trésorier général, M. Raphaël BOUTIN, votre directeur général, ainsi que Mme Salima OUARET, comptable de votre association avec qui nous avons travaillé en très bonne entente sur cette mission 2021/2022.

Nous sommes intervenus sur les comptes de la Ligue au mois de novembre de cette année et je vais vous faire lecture de l'opinion que nous avons émis dans notre rapport de certification des comptes comme nous le demande la loi. Je ne vais pas vous lire la totalité du rapport que vous avez déjà reçu mais simplement l'expression de notre opinion. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et des principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Donc autrement dit, à l'issue de nos travaux, nous avons considéré que les comptes qui vous ont été présentés sont à la fois réguliers, c'est-à-dire, respectent les règles véritables en vigueur actuellement, et sincères, c'est-à-dire, ils ont été établis de bonne foi, et vous présente la réalité de la situation de l'Association de la manière la plus objective possible. C'est la conclusion à laquelle nous sommes arrivés à l'issue de nos travaux.

La loi me fait également obligation de vous présenter un second rapport qui porte sur les conventions réglementées, c'est-à-dire les conventions particulières que votre association pourrait avoir passé avec des personnes de la direction et du bureau de l'Association. A l'issue de nos travaux, il nous a été donné aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale. Par ailleurs, la seule convention qui a déjà été approuvée précédemment et qui continue à courir sur l'exercice 2021/2022 concerne donc la rémunération, charges sociales comprises, qui a été versée à votre Président, M. Eric BORGHINI, s'élevant à 60 000 euros. Je vous rappelle que ce financement de 60 000 euros est pris en charge en totalité par la F.F.F.

J'en ai terminé avec la présentation de mes rapports et je me tiens à votre disposition pour toutes questions. Je vous remercie pour votre écoute, à très bientôt, et bien sûr, allez les bleus pour demain.

M. Mathieu SAVY, Trésorier Général

Nous vous remercions M. Olivier ROGER pour cette intervention.

Aucune question n'est à relever, Je vous propose de passer maintenant au vote sur l'approbation des comptes.

Le vote est ouvert.

Le vote est fermé

Approuvez-vous les comptes arrêtés au 30/06/2022 ?

Le vote est ouvert.

1 - Pour	1344 Voix	97,75%
2 - Contre	31 Voix	2,25%
3 - Abstention	11 Voix	

[→] Les comptes sont approuvés à 97,75 %

3. Affectation du résultat

Avant de passer au vote sur l'affectation du résultat au report à nouveau, j'attire votre attention sur l'utilisation de la réserve constituée pour notre projet associatif dans la cadre du BMF et du BEF apprentissage pour les clubs amateurs. Le montant global des aides allouées aux clubs amateurs pour l'embauche d'apprentis s'est élevé pour la saison 2021-2022 à 26 700 €.

Nous vous proposons donc d'approuver la résolution suivante :

« La réserve constituée pour notre « projet associatif » est, pour cet exercice, imputée de la somme de 26 700 €. Il est donc proposé à l'assemblée d'affecter en « report à nouveau » la somme de 128 517 € correspondant au « résultat économique » de l'exercice 2021-2022 (-155 217 € + 26 700 €), la réserve pour le « projet associatif » ayant déjà été dotée antérieurement. »

Aucune question n'est à relever, je vous propose de passer maintenant au vote.

Le vote est ouvert.

Le vote est fermé

1 - Pour	1354 Voix	100,00%
2 - Contre	0 Voix	0,00%
3 - Abstention	32 Voix	

[→] L'affectation du résultat est approuvée à 100 % des voix.

VII. MODIFICATIONS DES TEXTES DE LA LMF

M. Noël MANNINO, Secrétaire Général

Je vais vous soumettre les différentes propositions de modifications de textes

1. Règlement d'Administration Générale

• Article 19 – Obligations en matière de licences

Il est proposé de rendre obligatoire, comme les demandes de licences renouvellement, les demandes de licences nouvelles par voie dématérialisée uniquement, à compter de la saison 2023/2024

- 1. Les clubs ont l'obligation de munir, a minima leurs Président, Secrétaire Général et Trésorier, d'une licence « Dirigeant ». Ces trois licences devront être éditéespréalablement avant toute autre licence demandée en faveur du club.
- 2. Toute équipe de jeunes doit être obligatoirement accompagnée, sous peine de sanction, d'au moins un responsable majeur licencié.

L'ensemble **des licences nouvelles et** des licencesrenouvelées devront être demandées par voie de dématérialisation uniquement.

Je vous propose de passer au vote. Approuvez-vous la modification de l'article 19 ? Le vote est ouvert.

Le vote est fermé.

1 - Pour	1311 Voix	98,79%
2 - Contre	16 Voix	1,21%
3 - Abstention	37 Voix	

[→] Cette modification est adoptée à 98,79 des voix.

Date d'effet : à compter de la saison 2022/2023

• Article 85 – Nombre de rencontres à diriger

Il est proposé une mise en conformité avec le calendrier du Statut de l'Arbitrage, établi par la F.F.F., quant à la date limite de demande de licence des nouveaux arbitres et des changements de clubs, ainsi que la date limite de l'examen de régularisation.

Il est également proposé de réduire le nombre de rencontres à diriger pour les arbitres stagiaires.

Les arbitres ont l'obligation de diriger un nombre minimum de rencontres par saison déterminée dansles conditions ci-après :

- D'une manière générale, le nombre de matchs quedevra diriger un arbitre au cours de la saison est fixé à 20.
- Les très jeunes arbitres devront diriger 15 rencontres au cours de la saison.
- Les arbitres spécifiques futsal devront diriger 15 rencontres au cours de la saison.

Les arbitres stagiaires reçus à l'examen théorique avant le $\frac{31}{\text{janvier}}$ **28 février** de la saison en cours, devront diriger $\frac{8}{6}$ rencontres au cours de la saison.

Article 85 ter – Droit de Mutation

Il est proposé une mise en conformité avec les Règlements Fédéraux qui imposent un droit de mutation en cas de changement de club d'un arbitre, ainsi qu'une répartition de ce droit de mutation, conformément à l'article 35.5 du Statut de l'Arbitrage de la F.F.F.

- 1. En conformité avec l'article 35.5 du statut de l'Arbitrage de la F.F.F, le prochain club de l'arbitre démissionnaire devra s'acquitter d'un droit demutation dont le montant est fixé dans l'Annexe 1 « Dispositions Financières » du présent règlement, etdont la répartition sera la suivante :
- 50% du droit de mutation seront versés au club ayantamené le licencié à l'arbitrage et 50% seront destinés àla promotion de l'arbitrage par la Lique ;

la totalité du droit de mutation sera destiné à la promotion de l'arbitrage par la Ligue, si le licencié démissionne d'un club qui ne l'a pas amené à l'arbitrage.

Je vous propose de passer au vote. Approuvez-vous les modifications des articles 85 et 85 ter ?

1 - Pour	1216 Voix	96,13%
2 - Contre	49 Voix	3,87%
3 - Abstention	45 Voix	

[→] Ces modifications sont adoptées à 96,13 % des voix.

Date d'effet : immédiate

2. Règlement du Championnat Régional U 18 – Accessions et Relégations

Article 4 – Accessions et Relégations

Il est proposé une mise à jour du règlement.

2. Qualification en Championnat Régional U 20

Pour les saisons suivantes, Seront qualifiées enChampionnat Régional U20 la saison suivante : Les **8** équipes classées de la 2ème à la **9**ème place incluse du Championnat U18 R1

Les 2 équipes classées aux 1^{ère} et 2^{ème} places incluses du Championnat U18 R2

En cas d'empêchement pour l'un ou plusieurs clubs d'accéder en U20 R en vertu d'une disposition règlementaire ou d'un renoncement volontaire, le droit d'accession sera donné au(x) meilleur(s) suivant(s) dans le même groupe.

L'équipe classée dernière de son groupe (ou de sonchampionnat) est reléguée sans possibilité de repêchage.

Les équipes ayant fait l'objet d'une exclusion ou d'unforfait général ne sont pas repêchées.

3. Relégations

Seront remises à disposition de leur district respectif àl'issue des saisons suivantes : Les-4 **3** équipes classées de la **9 10**^{ème} à la 12^{ème}place incluse du Championnat U18 R1 Les 10 équipes classées de la 3^{ème} à la 12^{ème}place incluse du Championnat U18

3. Règlement du Championnat Régional U 18 F – Accessions et Relégations

• Article 5- Accessions et Relégations

Il est proposé une mise à jour du règlement

2. Qualification en Championnat U18 F R1

A l'issue de la saison 2021-2022, Seront qualifiées en Championnat U18F R1:

Les équipes rétrogradants du CNF U19;

Les équipes n'ayant pas accédé au CNF U19 et n'ayant pas été classées aux deux dernières places du Championnat U18F R1;

Les 2 équipes classées 1ère de chacun des 2 groupes du Championnat U18F R2;

Le cas échéant, les équipes nécessaires pour atteindre le nombre de 10 équipes issues du Championnat U18F R2 en application de l'article 49 du Règlement d'Administration Générale de la Ligue

Je vous propose de passer au vote. Approuvez-vous les modifications de l'article 4 du Règlement du Championnat Régional U 18 et de l'article 5 du Règlement du Championnat Régional U 18 F?

1 - Pour	1304 Voix	99,24%
2 - Contre	10 Voix	0,76%
3 - Abstention	16 Voix	

[→] Ces modifications sont adoptées à 99,24 % des voix.

Date d'effet : immédiate

4. Règlement du Championnat Régional U14

• Article 2- Participation

Le District des Alpes a émis le souhait de bénéficier d'un club supplémentaire concernant les quotas de participation au sein du Championnat U14R. Il est ainsi proposé d'ajouter aux quotas actuels, un club supplémentaire en faveur du District des Alpes, ou de supprimer totalement les quotas, les 30 clubs sélectionnés étant ainsi les 30 meilleurs clubs au classement général du Dossier d'entrée. Dans le cas de la suppression des quotas, et afin de respecter la définition du Championnat Régional, il est prévu de proposer la représentation d'un club minimum par District.

Le Championnat Régional U14 est un championnat ouvert à tout club désirant déposer une candidature.

Les 30 clubs réunissant le nombre de points le plus élevés, déterminés en fonction des critères de sélection définis par le Comité de Direction chaque saison, participeront à ce Championnat. Les clubs bénéficiant d'un Centre de Formation agrée sont automatiquement retenus pour participer au championnat.

SOLUTION 1: Ajout d'un club du District des Alpes

Les clubs restants seront sélectionnés comme suit :

- Les 3 meilleurs clubs appartenant au District de Provence de Football
- Les 2 meilleurs clubs appartenant au District de la Côte d'Azur de Football
- Les 2 meilleurs clubs appartenant au District du Var de Football
- Les 2 meilleurs clubs appartenant au District Grand Vaucluse de Football
- Les 2 meilleurs clubs appartenant au District des Alpes de Football
- les meilleurs autres clubs au classement général permettant d'atteindre le nombre de 30 clubs participants, sans considération du District d'appartenance.

SOLUTION 2 : Suppression des quotas

Les clubs restants seront sélectionnés comme suit :

- -Les 3 meilleurs clubs appartenant au District de Provence de Football
- Les 2 meilleurs clubs appartenant au District de la Côte d'Azur de Football
- -Les 2 meilleurs clubs appartenant au District du Var de Football
- -Les 2 meilleurs clubs appartenant au District Grand Vaucluse de Football
- -Le meilleur club appartenant au District des Alpes de Football

Seront ensuite sélectionnés, les meilleurs autres clubs au classement général permettant d'atteindre le nombre de 30 clubs participants, sans considération du District d'appartenance.

Toutefois, chaque District devra être représenté à minima par un club, parmi les 30 sélectionnés.

Dans le cas où un des Districts ne serait pas représenté parmi les 30 meilleurs clubs au classement, il sera procédé au repêchage du premier meilleur club dudit district au classement, au détriment du moins bon club au classement.

[...]

Dans le cas où le nombre de clubs minimum retenus par district, ne serait pas atteint en raison d'un nombre de candidature inférieur, la Commission d'Organisation procèdera au repêchage du ou des meilleurs suivants au classement général, sans considération du district d'appartenance.

• Article 4 et Article 5 – Répartition des Equipes - Format

Deux propositions sont soumises concernant le format du Championnat U14 R.

- 6 descentes à mi-saison + 6 descentes en fin de saison
- 12 descentes en fin de saison

Article 4

SOLUTION 1 : Descentes à mi-saison

1. PHASE 1:

Pour la Phase 1, les 30 équipes participant au Championnat Régional U14 sont réparties en 5 **6** groupes de 6 **5** clubs.

La Commission Régionale des Activités Sportives s'assurera autant que possible d'une répartition géographique équitable dans les deux groupes.

Les équipes de chaque groupe s'affronteront en système de match aller-retour.

2. PHASE 2:

Pour la Phase 2, le Championnat Régional U14 seracomposé de la manière suivante :

- 2 groupes U14 R1 de **5 6** équipes composé des équipesclassées aux 2 premières places de chaque groupe de laPhase 1.
- Quatre **2** groupes U14 R2 de **5 6** équipes composés des20 équipes **classées aux 3**ème **et 4**ème **places restantes descinq six** groupes de la Phase 1.

Les clubs classés à la dernière place de chacun des 6 groupes U14 R de la phase 1 seront relégués en Championnat U14 D1 de leur district pour la phase 2.

La Commission Régionale des Activités Sportives s'assurera autant que possible d'une répartition géographique équitable dans les deux groupes.

Les équipes de chaque groupe s'affronteront en système de match aller-retour.

Article 5 – Répartitions des équipes

1. Accessions en Championnat Regional U15

Seront qualifiées en Championnat Régional U15 la saison suivante :

- les 10 12 équipes du des groupes U14 R1 de la Phase 2.
- Les équipes classées aux 2 3 premières places de chacun des 4 2 groupes du Championnat U14 R2 de la Phase 2.
- Le cas échéant, les équipes nécessaires pour atteindre le nombre d'équipes participantes définies au Règlement du Championnat Régional U15 en application de l'article 49 du Règlement d'Administration Générale de la Lique.

2. RELEGATIONS EN CHAMPIONNAT DE DISTRICT

Outre les descentes prévues à mi-saison à l'article 4.2 du présent règlement, à l'issue de la saison, les clubs classés aux trois dernières places dans chacun des 4 2 groupes du Championnat U14 R2 de la Phase 2, seront remis à disposition de leur district respectif.

SOLUTION 2 : pas de descentes à mi-saison

1 PHASE 1:

Pour la Phase 1, les 30 équipes participant au Championnat Régional U14 sont réparties en 5 6 groupes de 6 5 clubs.

La Commission Régionale des Activités Sportives s'assurera autant que possible d'une répartition géographique équitable dans les deux groupes.

Les équipes de chaque groupe s'affronteront en système de match aller-retour.

2 PHASE 2:

Pour la Phase 2, le Championnat Régional U14 seracomposé de la manière suivante :

2 groupes U14 R1 de 5 6 équipes composé des équipesclassées aux 2 premières places de chaque groupe de laPhase 1.

Quatre 3 groupes U14 R2 de 5 6 équipes composés des20 18 équipes restantes des cinq six groupes de la Phase1.

La Commission Régionale des Activités Sportives s'assurera autant que possible d'une répartition géographique équitable dans les deux groupes.

Les équipes de chaque groupe s'affronteront en système de match aller-retour.

Article 5 – Répartition des équipes

1. Accessions en Championnat Regional U15:

Seront qualifiées en Championnat Régional U15 la saison suivante :

- les 10 **12** équipes du groupe U14 R1 de la Phase 2.
- Les équipes classées aux 2 premières places de chacun des 4 3 groupes du Championnat U14
 R2 de la Phase 2.
- Le cas échéant, les équipes nécessaires pour atteindre le nombre d'équipes participantes définies au Règlement du Championnat Régional U15 en application de l'article 49 du Règlement d'Administration Générale de la Lique.

2. RELEGATIONS EN CHAMPIONNAT DE DISTRICT

Les clubs classés aux trois **quatre** dernières places dans chacun des **4-3** groupes du Championnat U14 R2 de la Phase 2, seront remis à disposition de leur district respectif.

Article 6 – Système des épreuves

Il est proposé de mettre à jour l'attribution des titres de champion au regard du nouveau format proposé

Les clubs se rencontrent par matchs aller - retour lors des deux phases du championnat.

Le titre de champion de R1 sera attribué à chaque équipe classée première de son groupe à l'issue de la Phase 2.

Le titre de champion de R2 sera attribué à chaque équipe classée première de son groupe à l'issue de la Phase 2.

[...]

Je vous propose de passer au vote :

♦ Concernant le format du Championnat Régional U 14, quelle option approuvez-vous ?

Option 2 : 12 descentes en fin de saison 800 voix Adoptée

Option 1:6 descentes à mi-saison et 6 descentes en 505 voix

fin de saison

→ La proposition 12 descentes en fin de saisons est adoptée.

Date d'effet : à compter de la saison 2023/2024

♦ Concernant la participation des clubs en Championnat Régional U 14, quelle option approuvezvous ?

Option 1 : Ajout d'un club du District des Alpes 999 voix Adoptée

Option 2 : Suppression des quotas 305 voix

→ La proposition d'un ajout d'un club du District des Alpes est adoptée.

Date d'effet : à compter de la saison 2023/2024

ANNEXE AU REGLEMENT U 14 R- DOSSIER D'ENTREE

Tout club désirant déposer une candidature pour participer au championnat U14R la saison suivante, doit comptabiliser dans son club a minima 16 joueurs(ses) U13 licencié(e)s féminines ou masculins, avant le 31 janvier de la saison en cours lors de la date du dépôt du dossier.

A défaut, sa candidature ne pourra être retenue et le club ne pourra prétendre participer au Championnat Régional U14 la saison suivante.

Une attention particulière doit être portée par les clubs, quant au niveau de pratique exigé par un championnat régional. Cet engagement doit présenter un intérêt sportif pour les jeunes joueurs.

CRITERES CANDIDATURE CHAMPIONNAT U14 REGIONAL								
1	LABEL	ELITE	EXCELLENCE	ESPOIRS	Autodiagnostic fait,documents rendus	Aucune démarche	14 points	
		14 points	12 points	10 points	6 points	0 point	maximum	
2	Niveau EQUIPES JEUNES MASCULINES A 11	1 équipe en NATIONAUX (U17, U19) = 2 points 1 équipe en R1 ou R2 (U1 U15, U16, U17, U18, U20 1 point			U18, U20) =	10 points maximum		
3	Nombre de <u>licences techniques</u> (Entraîneur, Moniteur, Educ F., Animateur) divise TAUX par nombre de <u>licences libres</u> x100 TECHNIQUE					ateur) divisé	10 points maximum	
		Le ratio = nombre de points						
4	RESULTAT en fin	Non qualifié en finale Dép	Finale Départementale	Finale Régionale	Finale Nationale		16 points	
	FESTIVAL U13	0 pts	4 pts	8 pts	16 pts		maximum	
	JOUEURS	Joueurs participant à la phase régionale du concours du POLE ESPOIRS : points par joueur qui se cumulent						
5	PARTICIPANT A 1 point pour le club, dont 1 joueur participe à la phase régionale du concours LA PHASE						Illimité	

DEFINITION DES CRITERES

PREAMBULE ET PARTICIPATION:

Conformément à l'article 2 du Règlement du C.R. U14, le Championnat Régional U14 est un championnat ouvert à tout club désirant déposer une candidature et répondant au critère du préalable obligatoire.

Les clubs réunissant le nombre de points le plus élevés, déterminés en fonction des critères de sélection définis par le Comité de Direction chaque saison, participeront à ce Championnat. (Le nombre de clubs retenus est fixé dans le Règlement du C.R. U14).

La sélection sera effectuée par le jury d'entrée aux compétitions régionales, constitué par le Bureau Exécutif de la LMF, en fonction des critères votés en Assemblée Générale, et encadrés juridiquement par la présente annexe.

CRITERE 1 - LABEL

Le nombre de points attribué au club candidat sera celui correspondant au label le plus élevé, obtenu par ledit club, soit :

LABEL ELITE: 14 POINTSLABEL EXCELLENCE: 12 POINTS

- LABEL ESPOIRS: 10 POINTS

Tout club ne disposant d'aucun label, mais ayant établi un autodiagnostic complet et finalisé, obtiendra dans le cadre de ce critère, 6 POINTS.

Les points ne sont pas cumulables.

Les labels FUTSAL et FEMININ ne rentrent pas dans le champ d'application de ce critère.

CRITERE 2 – NIVEAU DES EQUIPES DE JEUNES

Dans le cadre de ce critère, les points seront attribués uniquement pour les équipes de jeunes masculines à 11 ayant participé intégralement au championnat de la saison en cours, lors du dépôt du dossier.

Le club candidat obtiendra deux points par équipe nationale de jeunes (U17 et/ou U19) engagée et un point par équipe régionale 1 ou 2 de jeunes (U14 à U18), engagée.

Les points sont cumulables.

Le nombre de points attribué ne pourra être supérieur à 10.

CRITERE 3 – TAUX D'ENCADREMENT TECHNIQUE

Le nombre de point retenu pour le critère du taux d'encadrement technique sera égal au résultat de l'équation suivante :

Nombre de licences techniques féminines et masculines (Technique National, Technique Régional, Educateur fédéral et animateur) divisé par le nombre total de licences libres au sein du club, multiplié par 100.

Le résultat sera arrondi au dixième le plus proche et correspondra au nombre de points attribué dans le cadre de ce critère.

Le nombre de points attribué ne pourra être supérieur à 10.

CRITERE 4 – RESULTAT FESTIVAL U13 MASCULIN

Le club candidat obtiendra:

- 4 points si son équipe U13 a participé à la finale départementale du Festival U13 organisé par la F.F.F., lors de la saison en cours.
- 8 points si son équipe U13 a participé à la finale régionale du Festival U13 organisé par la F.F.F., lors de la saison en cours.
- 16 points si son équipe U13 a participé à la finale nationale du Festival U13 organisé par la F.F.F., lors de la saison en cours.

Les points ne sont pas cumulables.

CRITERE 5 – JOUEURS PARTICIPANT A LA PHASE REGIONALE DU CONCOURS DU POLE ESPOIRS

Le club candidat obtiendra 1 point par joueur U13 ayant participé au 1er tour de la phase régionale du concours du Pôle Espoirs lors de la saison en cours.

Le club obtiendra 1 point supplémentaire si le joueur ayant participé au 1er tour de la phase régionale du concours du pôle Espoirs est licencié au sein du club depuis la catégorie U12.

En cas de changement de club au cours de la saison, les points seront attribués au club quitté.

Le nombre de points obtenu est cumulable et illimité, dans l'hypothèse où plusieurs joueurs répondent à ce critère au sein du club candidat.

COMPTABILISATION DES POINTS POUR LES CLUBS ISSUS D'UNE FUSION OU LES CLUBS CANDIDATS EN ENTENTE

Lorsqu'un club candidat est issu d'une fusion réalisée et officialisée au cours de la saison, et avant la date limite de dépôt du dossier, les points seront attribués de la manière suivante :

- CRITERE 1 : Le niveau de LABEL le plus important détenu par les clubs fusionnés sera retenu.
- CRITERE 2 : Toutes les équipes détenues par chacun des clubs fusionnés seront comptabilisées.

- CRITERE 3 : Il sera additionné le nombre de licences techniques détenues par chacun des clubs fusionnés, qui sera ensuite divisé par le nombre de licences libres détenues par chacun des clubs fusionnés, puis multiplié par 100.
- CRITERE 4 : Le nombre de points correspondant à l'équipe ayant atteint le niveau le plus élevé du Festival U13 Masculin sera retenu.
- CRITERE 5 : Les joueurs de chacun des clubs fusionnés seront comptabilisés

Lorsqu'un groupement de jeune candidate audit championnat, les points attribués pour chacun des critères seront calculés de la manière suivante :

- CRITERE 1 : Le niveau de LABEL le plus important détenu par les clubs composant le groupement sera retenu.
- CRITERE 2 : Les équipes détenues par le groupement de jeunes seront comptabilisées.
- CRITERE 3 : Il sera additionné le nombre de licences techniques détenues par chacun des clubs composant le groupement, qui sera ensuite divisé par le nombre de licences libres détenues par chacun des clubs composant le groupement, puis multiplié par 100.
- CRITERE 4 : Le nombre de points correspondant à l'équipe ayant atteint le niveau le plus élevé du Festival U13 Masculin sera retenu.
- CRITERE 5 : Les joueurs de chacun des clubs fusionnés seront comptabilisés.

Je vous propose de passer au vote. Approuvez-vous le dossier d'entrée en Championnat Régional U14 et les définitions des critères ?

1 - Pour	1040 Voix	79,69%
2 - Contre	265 Voix	20,31%
3 - Abstention	14 Voix	

^{ightarrow} Le dossier d'entrée en CR U 14 est adopté à 79,69 % des voix.

Date d'effet : à compter de la saison 2023/2024

5. Règlement du Championnat Régional U15

• Article 2 - Participation

Il s'agit d'une mise en conformité avec le nouveau format U14 adopté précédemment.

Les 24 équipes qualifiées pour disputer le ChampionnatU15 R pour la saison 2021-2022 sont :

b) Les équipes issues du Championnat-RégionalU14 de la saison précédente,

Les 24 équipes qualifiées pour disputer le ChampionnatU15 R pour la saison 2022/2023 sont :

- d) les 10 équipes participant au groupe U14 R1 dela Phase 2 de la saison précédente.
- e) les 8 équipes classées aux 2 premières places dechacun des 4 groupes du Championnat U14 R2 de la Phase 2.
- f) les 6 équipes des championnats U14 desDistricts, désignées accédantes selon les modalités définies par l'instance compétente dechaque District.
 - Accèderont des Championnat départementaux U14 : 2 clubs de Provence, 1 club des Alpes, 1 club de la Côte d'Azur, 1 club du Grand Vaucluse, et 1 club du Var.

Les 24 équipes qualifiées pour disputer le ChampionnatU15 R pour les saisons suivantes sont :

- d) les & 12 équipes participant au groupe U14 R1 de la Phase 2 de la saison précédente.
- e) les 10 6 équipes classées aux **5 2** premières places de chacun des **3*** groupes du Championnat U14 R2 de la Phase 2.
- f) les 6 équipes des championnats U14 desDistricts, désignées accédantes selon les modalités

définies par l'instance compétente dechaque District.

Accèderont des Championnat départementaux U14 : 2 clubs de Provence, 1 club des Alpes, 1 clubs de la Côte d'Azur, 1 club du Grand Vaucluse, et 1 club du Var.

Dans la mesure où les dispositions énoncées aux alinéasprécédents ne permettent pas d'atteindre le nombre de24 équipes en U15 R, si une ou plusieurs places restent vacantes et jusqu'à la date butoir du 17 juillet, il est procédé au repêchage des équipes reléguées dans chaque division éventuellement au bénéficie des modes de départage pour les classements intergroupes prévus par l'article 49 du Règlement d'administration généralede La Ligue.

L'équipe reléguée est versée dans le championnat de niveau immédiatement inférieur et entraine la rétrogradation de l'équipe réserve si celle-ci s'y maintenait.

Un club refusant avant le 30 juin sa participation en U15R alors qu'il s'y était qualifié sportivement est rétrogradé dans la division inférieure.

VIII. INTERVENTION DE LA DIRECTION TECHNIQUE REGIONALE

M. Noël MANNINO, Secrétaire Général

Je donne maintenant la parole à notre Directeur Technique Régional, Laurent MOURET.

M. Laurent MOURET, DTR

J'interviens sur le dispositif Club Lieu de Vie.

Ce dispositif porté par la FFF consiste pour les clubs à répondre à un questionnaire qui arrive au mois de mai pour indiquer les actions mises en place dans les clubs. L'objectif est de valoriser les clubs qui font vivre leur club house à travers des thématiques comme le Programme Educatif Fédéral, Puissance Foot (Aide aux devoirs), Fiers d'être bleu (opérations de soutien à l'Equipe de France), tournois de foot loisir ou de e-foot.

Tous les clubs engagés au PEF peuvent y participer en répondant au mail de la FFF.

Le club de la JS JUAN les PINS a été le lauréat 2022 de la Ligue Méditerranée et la FFF y a consacré un article sur son site.

Être lauréat permet d'avoir une belle dotation pédagogique et de décoration pour animer le club house du club.

IX. PRESENTATION DU DISPOSITIF « TOUTES FOOT »

M. Noël MANNINO, Secrétaire Général

Pour vous parler du dispositif « Toutes foot », je cède la parole à notre Présidente Déléguée, Véronique LAINE

Mme Véronique LAINE, Présidente Déléguée de la LMF

Bonjour à toutes et tous,

Vous avez du recevoir une information de la F.F.F. sur le dispositif « Toutes Foot ».

Je ne vais pas reprendre ce qui est inscrit sur les slides mais seulement vous présenter le dispositif. Depuis de nombreuses années, il y avait l'opération « la semaine du football féminin » et également « Mesdames, franchissez la barrière ». Au niveau de la F.F.F., avec la DTN et la Commission Fédérale de Féminisation, il a paru intéressant de ne faire qu'une seule action « Toutes Foot ».

Ce dispositif est ouvert à tous les clubs et vise à développer la pratique féminine, renforcer la place des femmes dans le football et dynamiser le projet club, avec 2 axes majeurs :

- valoriser la mise en place d'actions structurante au niveau de l'accueil du public féminin mais également développer les compétences. L'objectif étant d'augmenter le niveau de pratiquantes donc, même si vous êtes un club sans équipe féminine, vous pouvez également accueillir des filles, dont toutes les actions que vous pouvez faire sont éligibles
- favoriser la mixité dans la prise de responsabilité, sensibiliser les femmes, les mamans, les joueuses par rapport à de nouvelles formations sur les modules éducatrices, sur les arbitres et dirigeantes.

Ce qui peut être intéressant c'est que vous constituez un seul dossier par rapport au dispositif « Toutes Foot » mais qui est également éligible aux demandes de subventions auprès de l'ANS. Des outils ont été mis à disposition des clubs, les District ont du vous les adresser, avec la rédaction d'un guide.

Il est important de savoir qu'au niveau de ce dispositif, vous aviez jusqu'au 15 décembre pour candidater mais dont la date a été repoussée au 31 décembre. Le fait de faire acte de candidature, c'est de faire connaître à votre District, la volonté d'y participer. Vous aurez jusqu'à l'année prochaine pour mettre ensuite en place une action. Les clubs inscrits se verront remettre un bon d'achat auprès du partenaire Nike.

Concernant le calendrier, vous aurez jusqu'au 15 mai pour faire remonter vos dossiers au niveau du District. Un jury sera créé au niveau départemental avec 3 clubs désignés par District. Ensuite un jury régional et national sera composé avec une remise à Clairefontaine les 24/25 juin 2023.

Pour vous aider, la C.R. Bénévolats et Mixité, dans le cadre de la Newsletter LMF FC, communiquera chaque mois de idées d'actions par rapport au recrutement de nouvelles dirigeantes.

Ce qui pourrait être intéressant par rapport aux clubs qui vont postuler, c'est notamment le fait qu'ils soient invités sur une cérémonie des Trophées à Clairefontaine, fin juin mais que notre partenaire Intermarché, remettra un prix « spécial sensationnelle » d'une valeur de 10 000 euros au vainqueur. Avant de redonner la parole au Président, je voudrai vous parler d'un nouveau dispositif que l'on a mis

en place au sein de la Ligue « cœur de bénévole » qui est ouvert directement aux clubs de R1 masculin seniors et féminines et R2. On vous donne la parole et c'est à vous de nous proposer les personnes (1 femme 1 homme) que vous souhaitez mettre à l'honneur de votre club qui oeuvrent à vos côtés et qui seront invités sur une journée festive en fin de saison.

Comme vous le savez, il a été mis en place également l'opération « bénévole du mois ». Le Comité de Direction désigne un bénévole par mois en tenant compte de la parité avec mise à l'honneur. Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et puis, allez les bleus.

X. CLOTURE DE L'ASSEMBLEE

M. Noël MANNINO, Secrétaire Général

Je laisse la parole à notre Président pour la clôture de ces travaux et vous remercie. Je vous souhaite de bonnes fêtes et vous remercie de votre participation.

M. Eric BORGHINI, Président

Chers Amis,

Nous arrivons à la fin de cette assemblée générale statutaire qui m'incombe de clôturer. Je vous remercie d'avoir participé à ces travaux qui ont été fructueux, qui par les différents votes vont bien structurer l'avenir immédiat de notre Ligue et de nos championnats. La participation active à nos assemblées générales est vraiment très importante parce que c'est vraiment le lieu où s'exerce la démocratie sportive. Je pense que l'avenir donnera encore plus la parole aux clubs dans tout ce qui va concerner l'organisation du football français.

A mon tour, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année, un bon bout d'An, et surtout de bien reprendre vos activités en janvier, dans la joie, l'amitié, le partage qui sont des valeurs extrêmement importantes dans notre football.

Merci à toutes et à tous.

A très vite.

La séance est levée à 12 heures 15

Eric BORGHINI Président de séance Noël MANNINO Secrétaire de séance